

Votre affiliation à l'association régionale

Intérêts régionaux pour un bénéfice maximal

HotellerieSuisse entretient des contacts étroits avec ses treize associations régionales. Celles-ci lui font part des préoccupations de leurs membres à l'échelle régionale dans le but d'harmoniser les thèmes, projets et initiatives au niveau national et d'unir leurs forces. Cela permet de représenter de manière optimale les intérêts et les besoins des membres ainsi que de développer des produits et des solutions évolutifs et susceptibles de convenir à la majorité.

Les objectifs principaux de HotellerieSuisse Suisse romande sont de fournir des services utiles et nécessaires à ses membres ainsi que de défendre les intérêts de la branche auprès des instances politiques, économiques et médiatiques. Elle est composée de section locales ou régionales couvrant le territoire des cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Jura.

HotellerieSuisse Suisse romande

Association romande des hôteliers (ARH)
Av. Général-Guisan 48 A
1009 Pully
www.hotellerieromande.ch

Alain Becker, Directeur
T +41 21 617 72 56
info@hotellerieromande.ch

Nicolas Ming, Président
T +41 79 414 99 75
n.ming@astra-hotel.ch

Sections d'HotellerieSuisse Suisse romande

- Alpes vaudoises
- Fribourg
- La Côte
- Lausanne
- Montreux – Vevey – Lavaux
- Neuchâtel
- Yverdon-les-Bains – Broye – Vallée de Joux
- Jura et Jura bernois

Frais d'affiliation à l'association régionale

La cotisation de membre est composée d'éléments fixes et variables. Ci-contre se trouve une vue d'ensemble pour les membres de la catégorie «Hébergement».

Les détails figurent dans les statuts. Il en va de même pour les frais d'affiliation aux sections.

Crédible, fiable, dynamique, efficace – les buts de HotellerieSuisse Suisse romande sont

- de répondre aux besoins de ses membres, tant au niveau des problèmes propres à une entreprise que dans le domaine professionnel en général, et de défendre leurs intérêts à l'échelon cantonal, régional ou national en collaboration avec HotellerieSuisse;
- de défendre et promouvoir l'image et la réputation de l'ensemble du secteur de l'hôtellerie et de la restauration;
- de collaborer avec d'autres organisations cantonales ou régionales de l'hôtellerie et du tourisme;
- de participer aux activités des organismes s'occupant de la formation professionnelle pour les hôtels et les restaurants.

Les cotisations sont basées sur la masse salariale de l'établissement

- Vaud: 0,15 % de la masse salariale
- Fribourg, Neuchâtel, Jura et Jura bernois: 0,20 % de la masse salariale
- La cotisation minimale est de 300 francs.